

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE 18 MARS A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9 Votants : 10

<u>PRESENTS</u>: Claire TRAMIER, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Pascal PRODEAU, Stéphane MENAGER, Ann BRASSET, Christine BRETECHE, Maxence AUTHIER, Eva ANDREY

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Ghislaine CHANTEAU, procuration à Claire Tramier Yoann DORNER, Alice DOUAUD

Secrétaire de séance : Isabelle Balbine

- > APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 19 février à l'unanimité.
- > Modification du taux de la fiscalité directe locale 2024

Nouveaux taux d'impositions 2024 votés par les membres du conseil municipal, à l'unanimité

TFPB: 33.23% TFPNB: 52.38% THRS: 12.86%

- Vote du compte de gestion 2023 visé et certifié conforme aux comptes administratifs approuvé à l'unanimité.
- > Vote du compte administratif 2023

Présentation faite du compte administratif et approuvé à l'unanimité tels que définis ci-dessus.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		253 915.48 €		102 305.66 €
Opération de l'exercice	324 436.97 €	83 745.98 €	595 269.57 €	651 472.31 €
Affectation 1068				
Totaux	324 436.97 €	337 661.46 €	595 269.57 €	753 777.97 €
TOTAUX		13 224.49 €		158 508.40 €

### > Affectation du résultat 2023 approuvé à l'unanimité :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DEFICIT		158 508.40 
* affectation complémentaire en réserves (co	ompte 1068)	56 000.00
* affectation à l'excédent de fonctionnement	reporté (compte 002)	102 508.40

# > Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires, pour l'année 2024. Le Budget primitif s'équilibre comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	757 130.69 €	461 741.49 €
Recettes	757 130.69 €	461 741.49 €

## Voies nommées dans le cadre de la mise en place de l'adressage

Après le vote par délibération du 21 novembre 2022 validant le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, les membres du conseil municipal sont appelés à valider le choix des noms attribués aux voies communales. (voir liste jointe). Approuvé à l'unanimité.

Fin de séance à 21h45.